Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du Lundi 24 mars 2025

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) Délibération n°015/2025 – examinée le 24/03/2025
Montigny-le-Bretonneux – Rapport de développement durable 2024
- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2) Délibération n°016/2025 – examinée le 24/03/2025
Saint-Quentin-en-Yvelines – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de réussite et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat et les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Vote : Unanimité.

FINANCES

3) Délibération n°017/2025 – examinée le 24/03/2025
Reprise par anticipation des résultats 2024 – Budget ville
- Vote : Unanimité.

4) Délibération n°018/2025 – examinée le 24/03/2025
Budget primitif 2025 - Budget ville
- Vote : 32 voix pour, 7 voix contre (M. Gasq, M. André, Mme Tessé, M. Beuriot, Mme Lavenant, Mme Hétier, M. Nadeau)

5) Délibération n°019/2025 – examinée le 24/03/2025
Reprise par anticipation des résultats 2024 – Budget annexe des spectacles et du cinéma
- Vote : Unanimité.

6) Délibération n°020/2025 – examinée le 24/03/2025
Budget primitif 2025 – Budget annexe des spectacles et du cinéma
- Vote : Unanimité.

7) Délibération n°021/2025 – examinée le 24/03/2025
Fiscalité directe locale 2025
- Vote : Unanimité.

8) Délibération n°022/2025 – examinée le 24/03/2025

Subventions 2025 aux associations et aux partenaires

- Vote : Unanimité.

9) Délibération n°023/2025 - examinée le 24/03/2025

Demande de subvention auprès de la Préfecture pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Dumas au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

- Vote : Unanimité.

10) Délibération n°024/2025 – examinée le 24/03/2025

Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour les travaux des groupes scolaires Dumas et Mansart

- Vote : Unanimité.

11) Délibération n°025/2025 – examinée le 24/03/2025

Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé – ARS pour les travaux de l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle

- Vote : Unanimité.

12) Délibération n°026/2025– examinée le 24/03/2025

Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les travaux de l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle

- Vote : Unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

13) Délibération n°027/2025 – examinée le 24/03/2025

Actualisation du tableau des effectifs

- Vote : Unanimité.

URBANISME

14) Délibération n°028/2025 – examinée le 24/03/2025

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI – Projet nouveau campus Airbus

- Vote : 37 voix pour, 2 abstentions (Mme Hétier, M. Nadeau)

15) Délibération n°029/2025 – examinée le 24/03/2025

Dénomination square résidence les squares de Montigny – Plan de l'église

- Vote : Unanimité.

LOGEMENT

16) Délibération n°030/2025 – examinée le 24/03/2025
La gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux : convention par bailleur

Monsieur Rouesné ne prend pas part au vote.
- Vote : Unanimité.

SPORTS

17) Délibération n°031/2025 – examinée le 24/03/2025
Renouvellement Label Ville Active et Sportive
- Vote : Unanimité.

CULTURE

18) Délibération n°032/2025 – examinée le 24/03/2025
Subvention à l'école de Musique du Manet
- Vote : Unanimité.

SERVICES TECHNIQUES

19) Délibération n°033/2025 – examinée le 24/03/2025
Permis exclusif de recherche d'un gite géothermique au dogger dans le secteur des communes de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole dans le département des Yvelines (78) dit permis de « Bois d'Arcy » changement de périmètre

- Ajout du point à l'ordre du jour : Unanimité.
- Vote de la délibération: Unanimité.

FINANCES

1) Délibération n°034/2025 – examinée le 24/03/2025
Convention de partenariat avec la CAF des Yvelines – séjours enfants

Ajout du point à l'ordre du jour : Unanimité
- Vote de la délibération: Unanimité.

Suite à la séance en date du lundi 24 mars 2025, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, a été affichée le mardi 25 mars 2025 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Signé électroniquement le mardi 25 mars 2025
Le Maire,
1er Vice-Président de St Quentin en Yvelines
Conseiller Départemental



Lorrain MERCKAERT